



HAL
open science

Les chercheurs-mêlés peuvent-ils parler en temps de catastrophe ?

Malcom Ferdinand

► **To cite this version:**

Malcom Ferdinand. Les chercheurs-mêlés peuvent-ils parler en temps de catastrophe ?. Sens-Dessous, 2021, N° 27 (1), pp.182-191. 10.3917/sdes.027.0182 . halshs-03500478

HAL Id: halshs-03500478

<https://shs.hal.science/halshs-03500478>

Submitted on 23 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES CHERCHEURS-MÊLÉS PEUVENT-ILS PARLER EN TEMPS DE CATASTROPHE ?

En guise de réponse à l'article de Catherine Benoît.

Malcom Ferdinand

Version Post-Print

Éditions de l'Association Paroles | « Sens-Dessous »

2021/1 N° 27 | pages 182 à 191

ISSN 1951-0519

DOI 10.3917/sdes.027.0182

<https://www.cairn.info/revue-sens-dessous-2021-1-page-182.htm>

Comment certains chercheurs et chercheuses a priori étrangers aux sociétés au sein desquelles ils mènent leurs enquêtes, considèrent-ils des chercheurs et chercheuses qui proviennent de ces mêmes sociétés, ce que je nomme des chercheurs-mêlés¹? Ces derniers ont-ils droit à une même considération de leur parole selon les habitudes des discussions académiques? Tel est le questionnement qui m'est venu à la lecture de l'article de Catherine Benoît « Jardins d'esclaves/jardins bourgeois dans les zones sacrifiées des Amériques » paru dans cette même revue au précédent numéro, et qui m'a poussé à exiger un droit de réponse. Je suis un chercheur martiniquais Noir qui mène des travaux sur les enjeux écologiques de la Caraïbe, y compris en Martinique et en Guadeloupe, en sociologie, science politique et philosophie politique. J'incarne un « chercheur-mêlé », c'est-à-dire un de ces chercheurs qui, par leur histoire comme par leur corps, n'ont pas le privilège d'apparaître extérieur à leur sujet de recherche, critère qui a longtemps fait office d'une prétendue objectivité scientifique. Catherine Benoît est une anthropologue expérimentée et, entre autres, spécialiste des pratiques culturelles des jardins aux Antilles². Dans son article sur les jardins dans les Amériques à la période esclavagiste, C. Benoît m'attribue un certain nombre d'affirmations concernant les jardins d'esclaves, leur humanité, leur projet politique, et le marronnage qui, non seulement sont *sans aucune citation* mais surtout sont *fausses*. Une partie de ces affirmations sont contenues dans le paragraphe suivant :

« Pour Malcom Ferdinand les jardins des esclaves ne participent pas de cette écologie décoloniale car ces femmes et ces hommes ne sont pas reconnus

¹ J'ai présenté ce concept dans une conférence de 2015 intitulée : « Du "terrain-relation" au "chercheur-mêlé" en Martinique : réflexions épistémologiques » à l'Université Antilles (Martinique), disponible ici : <http://www.manioc.org/fichiers/V15222>.

² Benoît, Catherine, *Corps, jardins, mémoires*, Paris, CNRS Éditions & Maisons des sciences de l'homme, 2000.

comme des êtres humains : ils sont des biens « meubles » sans droit politique. L'auteur considère avec Hannah Arendt que c'est la possession de droits politiques qui définit notre humanité, et qu'en conséquence les populations esclaves ne pouvaient fonder « un nous collectif » qui aurait défini un projet politique. »³

Après la surprise de lire une telle falsification de mes propos sur des sujets aussi graves et sensibles historiquement que l'humanité des esclaves et leurs projets politiques, pourquoi y répondre ? Et comment ? Deux raisons m'y ont poussé. D'abord parce que ce cas me permettait de poser la question plus large de la considération de la parole de chercheurs et chercheuses issus des sociétés de leur terrain d'enquête. Ensuite, pour pointer aux lectrices et lecteurs de la revue *sens dessus* les contre-vérités qui me sont attribuées sur ces sujets fondamentaux. Je répondrai donc en trois moments, pointant trois points critiques de l'article de C. Benoît concernant la parole d'un chercheur-mêlé : l'inégale considération ; la falsification ; et l'effacement.

De l'absence de citation à l'inégale considération

La question que je pose n'est pas celle du rapport inégalitaire en termes d'écriture du savoir qui a existé entre certaines universitaires et leurs enquêtées comme l'a explicité et dénoncé Linda Smith⁴ et pour lesquels d'autres chercheuses ont mis en place des pratiques innovantes de partage d'*authorship*. Elle est celle du rapport de chercheuses expérimentées, spécialistes de sociétés éloignées de leurs sociétés natales avec des universitaires issus des sociétés enquêtées. Cette question est délicate car elle s'appuie sur l'histoire d'une construction moderne discriminante des conditions d'accès, de production et de reconnaissance des savoirs dans les universités des pays du Nord où, historiquement, fut opéré un partage du sensible⁵ entre les sujets qui écrivent, enquêtent, produisent de la connaissance, et celles et ceux qui demeurent les objets à partir desquels ces connaissances sont produites, écrites et enseignées. Ce partage de la parole fut un élément essentiel des colonisations et impérialismes depuis 1492. Ce partage reste visible en Ile-de-France où il est bien plus fréquent de voir des personnes racisées assurer l'accueil aux portes d'entrée, la sécurité à l'intérieur, le nettoyage des surfaces, l'exécution d'un ensemble de tâches administratives et logistiques allant du courrier au service d'imprimerie en passant par la

³ Benoît, Catherine. « Jardins d'esclaves/jardins bourgeois dans les zones sacrifiées des Amériques », *Sens-Dessous*, vol. 26, n°. 2, 2020, p. 10.

⁴ Tuhiwai Smith, Linda, *Decolonizing methodologies : research and indigenous people*, Londres, Zedbooks, 012 [1999].

⁵ Rancière, Jacques, *Aux bords du politique*, Paris, Gallimard, 1998, p. 17.

gestion du personnel et de l'infirmier, ou encore le service quotidien du repas, que de les voir exercer derrière les bureaux des professeurs, des chercheurs, des directeurs et directrices de laboratoire ou présidents et présidentes d'universités. En résulte l'habitude de ne pas voir des personnes racisées à certains postes au sein de l'université, à ne pas entendre leurs paroles au sein de chercheur·ses et leurs pairs. Que se passe-t-il donc quand celles et ceux qui furent historiquement assignés aux places d'enquêtés ou des subalternes de l'université se mettent à parler, à produire, à écrire et à enseigner des connaissances académiques au même titre que celles et ceux qui furent assignés aux places d'enquêteurs ? Les inégalités historiques qui ont structuré et structurent encore les institutions de production de savoir, affectent-elles cette réception des paroles de chercheurs-mêlés dans les arènes académiques ?

Par « considération de la parole », je ne désigne aucunement une validation d'emblée des arguments, de la scientificité ou de la pertinence des travaux académiques, mais plutôt la reconnaissance minimale d'une commune pratique, d'un espace discursif partagé à partir duquel un ensemble de discussions, argumentations et contre-argumentations académiques et scientifiques peuvent se dérouler. Ici, avant même de disputer et réfuter les affirmations fausses qui me sont attribuées, c'est bien la considération de ma propre parole de chercheur-mêlé dans l'article de C. Benoît que je questionne. En effet, l'autrice porte des critiques à une partie de mon travail sans aucune citation de mes propos. Seule une mention de mon livre *Une écologie décoloniale penser l'écologie depuis le monde caribéen*⁶ qui, sous couvert d'une annonce élogieuse « un ouvrage majeur »⁷, n'accorde pourtant pas la déférence minimale attendue d'une discussion académique.

Cette absence est problématique pour plusieurs raisons. D'abord, l'absence de citation ne permet pas de répondre à l'exigence scientifique de vérification des sources. Je rappelle que le livre en question fait 460 pages, comporte 17 chapitres en plus d'un prologue et d'un épilogue. M'attribuer des affirmations sur l'humanité des esclaves et les jardins en renvoyant sans citation à un ouvrage entier est sinon réducteur, à tout le moins imprécis. En l'occurrence, les lectrices et lecteurs qui souhaiteraient savoir où, dans ce livre, j'aurais tenu les propos que C. Benoît m'impute, se trouvent bien démunis. Ensuite, cette absence de citation est problématique en ce qu'elle laisse apparaître un traitement et une considération inégale de la parole comparativement aux autres auteurs et autrices mentionnés. Tandis que C. Benoît cite bel et bien les paroles d'autres auteurs tels que Chris Hedges et Joe Sacco,

⁶ Ferdinand, Malcom, *Une écologie décoloniale : penser l'écologie depuis le monde caribéen*, Paris, Les Éditions du Seuil, 2019.

⁷ Benoît, Catherine, *op. cit.*, p. 9.

référéncant dûment plusieurs ouvrages à travers ses 17 notes de bas de page, aucun de mes écrits ne sont restitués dans son texte, ni dans ses citations. L'on est alors en droit de se demander pourquoi mon travail ne fait pas l'objet d'une égale considération dans la discussion que les autres auteur et autrices. Ce traitement inégal se révèle d'autant plus problématique en ce qu'il s'agit d'une chercheuse académique expérimentée ayant une bien plus longue expérience de l'académie que moi, en poste depuis tout juste deux ans. Malheureusement, les évaluations de plus en plus restrictives poussent, dans le cadre de demandes de financement, à être évalué en fonction du nombre de fois où les travaux des chercheurs sont cités. Rappelons ici, qu'il s'agit d'une chercheuse spécialiste des Antilles qui ne cite pas dûment un chercheur antillais.

Enfin, le décalage ne pourrait pas être plus grand vu la considération académique que j'accorde aux travaux de C. Benoît. En effet, dans *Une écologie décoloniale*, je cite et référence C. Benoît dans le texte en faisant apparaître sa propre parole :

« Ce jardin, précise l'anthropologue et ethnobotaniste Catherine Benoît, fut la première forme d'appropriation et de construction du territoire pour les esclaves »⁸.

Cette considération n'est pas un privilège, elle participe tout simplement de la mise en place de conditions de possibilité d'échanges et de rencontres nécessaires à l'activité scientifique.

De la falsification de mes propos

Dans ces conditions, le débat scientifique s'avère pour le moins difficile. Néanmoins, pour le bien des lectrices et lecteurs de *sens dessus*, je me contenterai de faire trois commentaires relatifs aux assertions qui me sont attribuées par C. Benoît sur l'humanité des esclaves, leurs jardins et projets politiques, citées en introduction. *Le premier*, le plus simple et le plus important, consiste à noter la contre-vérité : *je n'ai jamais écrit cela !*

Le second commentaire concerne l'erreur qui m'attribue un quelconque savoir ou autorité dans la définition de ce que serait l'humanité. L'enquête de mon livre n'a jamais consisté à examiner l'humanité des esclaves, et encore moins à proposer une réponse négative à partir de certaines références. Une enquête aujourd'hui qui partirait du postulat d'une mise en question de l'humanité des esclavisés, ou tout au moins de la nécessité de démontrer cette humanité serait, à mon avis, proprement inhumaine. C'est d'ailleurs une mésinterprétation de l'œuvre d'Hannah Arendt par C. Benoît, qui n'est d'ailleurs pas citée. C'est tout le sens de

⁸ Ferdinand, Malcom, *op. cit.*, p. 98.

son opus magnum *La condition de l'homme moderne* de quitter les interminables interrogations sur ce qui essentiellement définiraient l'humanité en choisissant de parler de « condition humaine »⁹, d'un ensemble non exhaustif d'activités que mèneraient *les humains*. Il n'y a donc aucun sens à affirmer que moi, ou Hannah Arendt, définirions l'humanité par la possession de droits politiques, ni que cette définition soit un des sujets de mon livre non cité.

Le troisième commentaire concerne les confusions que C. Benoît commet entre trois types de discours différents sur les dits « esclaves »: 1. le statut juridique et la qualité politique conférés aux personnes en état d'esclavage par les autorités coloniales ; 2. Ce que *seraient* essentiellement les esclaves; 3. Ce que les esclavisés se représentent et pensent d'eux-mêmes. Il n'y a aucun rapport *de causalité* entre ces trois types discours. La première confusion de C. Benoît se trouve entre les discours de type 1 et de type 2 dans le passage suivant :« Pour Malcom Ferdinand [...] ces femmes et ces hommes ne sont pas reconnus comme des êtres humains : ils *sont* des biens « meubles [...] ». D'abord, la contre-vérité. *Je n'ai jamais avancé que les esclaves « sont » des biens meubles*. Ensuite, il n'y aucun rapport de causalité entre les manières dont les autorités coloniales juridiques désignent des personnes en état d'esclavage et une vérité ontologique sur ce que « sont » ces personnes. La deuxième confusion de C. Benoît se trouve entre les discours de type 1 et de type 3, c'est-à-dire entre les représentations des esclaves par les autorités coloniales et les manières dont les esclaves se pensaient. Contrairement à ce que m'impute C. Benoît dans son article, dire que les esclaves sont considéré·es comme des biens meubles dans le Code Noir ne signifie aucunement affirmer qu'ils n'ont pas de « nous collectif ».

Enfin, le problème n'est pas seulement que les propos qui me sont attribués sans citation sont faux, mais qu'ils sont également en totale contradiction avec que ce j'ai écrit. Voici ce que j'ai écrit à la page 100 de mon livre à propos des esclaves comme êtres-meubles :

« Les esclaves ne laissèrent pas cantonner à des « êtres-meubles ». « L'assimilation d'un être humain à un objet, ou même à un animal [non humain], rappelle Claude Meillassoux, est une fiction contradictoire et intenable. ». Ils s'aménagèrent des espaces au sein de ce système d'oppression conservant une capacité d'acteurs, une *agency* capable de négocier des marges et des concessions .»¹⁰

Cette falsification de mes propos dans le texte de C. Benoît se retrouve aussi à l'œuvre au sujet des jardins des esclaves. Outre les mêmes confusions entre la perception coloniale des

⁹ Arendt, Hannah, *Condition de l'homme moderne*, trad. G. Fradier, Paris, Clamman-Lévy, 2002 [1958], p. 38.

¹⁰ Ferdinand, Malcom, *une écologie décoloniale...*, p. 98.

esclaves et leurs propres représentations et capacités d'actions, l'assertion que C. Benoît me prête selon laquelle « les jardins des esclaves ne participent pas de cette écologie décoloniale car ces femmes et ces hommes ne sont pas reconnus comme des êtres humains » est en complète contradiction avec mes propos. Voici ce qui est écrit dans mon livre aux pages 348-349 :

« [...] ces pansements du corps prirent place à travers les économies informelles des jardins créoles, des camps de Marrons et des agricultures paysannes post-esclavagistes. Puisqu'un même mépris est infligé à la fois aux corps Nègres esclaves et à la Terre, *les pratiques culturelles des jardins et le soin portés aux plantes, racines et arbres fruitiers deviennent aussi des pratiques de soin de son propre corps*. En assumant une responsabilité politique pour leur alimentation, *les esclaves et anciens esclaves retrouvent leur propre corps* »¹¹

Il en va de même pour la compréhension du marronnage que me prête C. Benoît, surtout pour la suggestion selon laquelle je ferais reposer un projet « éco-politique en contexte esclavagiste par une résistance faites d'actions héroïques »¹². C'est faux. Y répondre encore par un régime de démonstration serait me soumettre à un régime qui ne fut pas celui de l'article de C. Benoît.

Outre le non-respect de certaines règles académiques, le plus embêtant dans ces pratiques de falsification n'est pas tant la surprise d'une absence de considération d'un travail universitaire mais plutôt, une forme de refus de la rencontre. En effet, il y aurait bien plus de choses à dire, de nuances à explorer et de désaccords créatifs à exprimer que la seule tâche à laquelle j'ai dû malgré moi m'adonner, celle, désagréable, de rétablir ce qui fut effectivement écrit, de ce qui ne l'est pas. Mentionner mon nom et mon livre dans l'article de C. Benoît n'était point nécessaire. Mais dès lors qu'ils sont mentionnés, sans citation, pourquoi procéder à une telle falsification ?

L'effacement du chercheur-mêlé

Au terme de son article, C. Benoît déclare alors que le jardin de case ou jardin vivrier permettrait de jeter les bases d'une « écologie décoloniale »¹³. Le problème n'est pas l'importance mise sur la diversité d'expériences, de plantes, de pratiques de jardins et leurs portées politiques dans les sociétés esclavagistes des Amériques par C. Benoît. Au contraire, c'est en reconnaissance de son travail, que je l'ai dûment cité dans mon livre. Le problème vient de la démarche qui consiste à d'abord falsifier mes propos, notamment le fait que

¹¹ *Ibid.*, p. 348-9, je souligne.

¹² Benoît, Catherine, *op. cit.*, p. 10.

¹³ Benoît, Catherine, *op. cit.*, p. 13.

j'aurais exclu le jardin d'esclave et les jardins créoles de ma propre conceptualisation d'une écologie décoloniale, mais de conserver tout de même le concept pour que cette fois-ci, l'autrice lui attribue ce qu'elle estime être ses véritables bases. Ainsi, dans la conclusion de C. Benoît, mon travail se retrouve écarté de ce concept que pourtant je développe avec d'autres. Il ne s'agit pas là d'une revendication de propriété sur des idées ou des concepts – je n'ai jamais revendiqué une exclusivité à la question décoloniale, au contraire. Il s'agit de noter que l'effet engendré ici n'est pas de faire apparaître une communauté d'universitaires qui élaborent de manière critique et polémique différentes compréhensions du monde par ce concept, mais bien l'effacement de certains participants du monde.

Le comble de cette conclusion intervient dans la première illustration de ce contre quoi l'écologie décoloniale que C. Benoît dérive s'érigerait : l'usage du chlordécone aux Antilles françaises. Curieusement, il s'agit là aussi de l'un des principaux exemples que je prends pour proposer ma conceptualisation de l'écologie décoloniale, et sur lequel je travaille depuis un certain temps. D'ailleurs, C. Benoît commet une erreur factuelle quand elle note qu'il s'agit d'un pesticide « interdit en France, mais utilisé en Guadeloupe et en Martinique »¹⁴. Les régimes d'autorisation légaux du chlordécone ne furent pas différents entre la France hexagonale et les Antilles entre 1972 et 1992. Le chlordécone a été autorisé puis interdit sur l'ensemble du territoire national, y compris en Guadeloupe et en Martinique, bien que son utilisation légale et illégale ne concerna que les Antilles. Hormis cette précision, là encore C. Benoît ne cite ni mes travaux, ni d'autres travaux menés de part et d'autre de l'Atlantique sur ce sujet. Pourtant, un chapitre entier de mon livre qu'elle ne cite pas est consacré à cette question¹⁵. C'est curieux. Ainsi une communauté grandissante d'universitaires dans plusieurs disciplines des humanités et des sciences du vivant, y compris issus de la Martinique et de la Guadeloupe, est masquée¹⁶.

Au-delà de ce cas anecdotique, et surtout depuis ce contexte de bouleversement écologique mondial et de pandémie de la Covid-19, pourquoi est-il important de poser la question de la considération des paroles de chercheurs-mêlés, et plus largement de la

¹⁴ Benoît, Catherine, *op. cit.*, p. 13-14.

¹⁵ Le chapitre intitulé « la chimie des maîtres (Martinique et Guadeloupe) ». Ferdinand, Malcom, *une écologie décoloniale...*, p. 181-192; voir aussi Ferdinand, M. (2015). De l'usage du chlordécone en Martinique et en Guadeloupe : l'égalité en question. *Revue française des affaires sociales*, p.163-183. <https://doi.org/10.3917/rfas.151.0163>.

¹⁶ Voir entre autres les travaux de Sara Gaspard, Luc Multigner, Samuel Bates, Valérie Angeon, Jean-Marc Blazy, Vanessa Agard-Jones, Gregory Wilson, Didier Torny, Éric Godard, Pierre Benoît, Philippe Khadel, Magalie Jannoyer. Voir Ferdinand, Malcom, *Le chlordécone au prisme des sciences humaines et sociales : Rapport scientifique du workshop organisé les 6 et 7 novembre 2019 à l'Université Paris Dauphine*, 10 janvier 2020 disponible à <https://irisso.dauphine.fr/fr/>.

considération d'une diversité de paroles ? Parce que les paroles et leurs places sont fondamentales dans les causes comme dans les compréhensions des catastrophes économiques, sanitaires et écologiques que le monde a traversées, et traverse encore. C'est peut-être la déconsidération et l'effacement d'une multitude de paroles subalternes, de paroles de peuples autochtones et de personnes réduites esclavages et leurs descendants qui n'ont cessé depuis cinq siècles d'alerter sur les dangers d'une manière coloniale et capitaliste d'habiter la Terre, qui fait que le monde dans sa globalité se retrouve face à ces immenses challenges (pandémie, effondrement de biodiversité et réchauffement climatique). Le danger est qu'il est possible que les mêmes forces et acteurs et actrices qui ont causé ces bouleversements dévoreurs de monde, profitant d'une position de pouvoir, proposent des solutions qui, en plus de maintenir un monde injuste, prolonge l'absence des voix des dominés, et de celles et ceux issus des « zones sacrifiées »¹⁷. Tel est le danger que je pointe dans mon livre *une écologie décoloniale*. Il est bien possible qu'une résolution de la crise écologique, - et de la pandémie Covid-19- prolonge le silence des subalternes et des personnes asservies à ce mode destructeur d'habiter la Terre que je désigne par « habiter colonial ».

Aussi l'enjeu n'est plus seulement celui de trouver des solutions techniques et de survivre, mais bien celui de mettre des pratiques politiques, des pratiques culturelles tout autant que des pratiques d'écriture qui rendent possible un monde commun face à la tempête. Telle est la raison pour laquelle j'écris. Je crois en la possibilité d'un monde commun, un monde où il devient possible par-delà les différentes catégorisations et histoires de vie, de se reconnaître quelque chose de partagé dans cette expérience de la Terre. Je ne parle pas uniquement de ce qui est écrit, mais bien de ce que l'écriture donne à voir du monde. Ce n'est donc pas uniquement les arguments, les idées et les signifiés qui m'intéressent mais aussi, voire surtout, les pratiques de l'écriture, les manières dont l'écriture implique de rendre visible d'autres que moi. Que l'on critique, que l'on soit en désaccord, que l'on désapprouve, cela fait partie du jeu. Mais accordons-nous sur un minimum de considération dans la rencontre de l'autre. Ces rencontres demeurent les chemins infinis de l'horizon d'un monde commun.

¹⁷ Benoît, Catherine, *op. cit.*, p. 8.